



REGLEMENT DE CONSULTATION

Accord-cadre à bons de commandes : fourniture et applications de produits de signalisation horizontale

1 – Identification du pouvoir adjudicateur :

Mairie de Anse
Place du Général de Gaulle
69480 ANSE

2 – Représentant légal du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire de Anse, Daniel POMERET

3 – Procédure de passation

La présente procédure est soumise aux dispositions des articles 27, 34, 36 et 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un marché de fournitures et de services régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de fournitures et services passés pour le compte des Collectivités Locales, arrêté du 19 janvier 2009

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes au sens des articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Au terme de la consultation, le Pouvoir

Adjudicateur choisira un titulaire qu'il sollicitera au fil de ses besoins par le biais de bons de commande détaillant la consistance de la mission envisagée.

Procédure adaptée – Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 26 et 72 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relatifs aux Accords-cadres à bons de commandes.

4 - Objet du marché

Nature : Le présent marché a pour objet la fourniture et l'application de produits de signalisation horizontale – marquages au sol

Lieu d'exécution : Commune de Anse

Le présent accord cadre ne fait pas l'objet d'un allotissement et de tranches.

5 – Conditions de la consultation :

Lots : Le marché comporte 1 lot unique.

Variantes/ Options : Les variantes ne sont pas autorisées.

La commune de Anse se donne le droit, à tout moment, de ne pas donner suite à la présente consultation, sans recours possible.

6 – Financement : Financement propre, délai de paiement conforme à la réglementation en vigueur au moment du lancement de la consultation.

7 – Conditions de participation :

Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement
 - Le CCP
 - Mémoire technique
 - Le bordereau des prix unitaires ci-joint dont tous les postes doivent être chiffrés
-
- Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées:
 - Une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1 à jour entièrement complété, ou établie sur papier libre, précisant :
 - le nom et l'adresse du candidat
 - si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et du mandataire et répartition des prestations en cas de groupement conjoint
 - le nom et la qualité du signataire
 - une déclaration sur l'honneur : le candidat devra produire une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance relative aux marchés publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
 - les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L5212-2 du code du travail
 - Une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2 à jour entièrement complété, ou établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
 - la production par les opérateurs du candidat de chacun des documents exigés de celui-ci
 - la déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 dernières années.
 - Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans
 - le cas échéant, un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.
 - Ainsi que les éléments suivants :
 - la preuve d'une assurance pour risques professionnels
 - une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants
 - Présentation de candidature sous forme de DUME conformément à l'article 49 du décret relatif aux marchés publics
 - L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.
 - Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation doit remplir un DUME.
 - Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité

adjudicatrice reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel.

- En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

8 – Modalité et critères d'attribution :

L'offre sera notée sur 100 points

Le non-respect des exigences techniques du CCP sera éliminatoire

- ✚ Le prix (50 points) total BPU
- ✚ La valeur technique (20 points)
- ✚ Les délais de livraison et frais de port (15 points)
- ✚ Eco conception (5 points)

9 – Offres :

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : le français

Unité monétaire utilisée : Euro

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

10 – Date limite de réception des offres ou de la candidature : vendredi 15 février 2019 à 12h30

10 – Obtention du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

www.klekoon.com

Le dossier est également téléchargeable sur le site : www.mairie-anse.fr

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

12 – Remise des offres dématérialisées

Dépôt par transmission dématérialisée :

Les plis des candidats peuvent être déposés de façon dématérialisée sur la plate-forme (Profil d'acheteur) Klekoon à l'adresse suivante : www.klekoon.com

Les prérequis techniques (équipements, matériel, logiciels, formats de fichiers acceptés, certificats permettant la signature électronique sécurisée.) pour le dépôt d'une offre par voie électronique sont précisés sur : www.klekoon.com dans l'espace de réponse aux consultations dématérialisées.

13 – Renseignements :

Les demandes de renseignements se feront auprès de Monsieur Emmanuel MONTABONE, responsable technique de manière dématérialisées : emontabone@mairie-anse.fr